

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2007
(convocation du 14 mai 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2007 - Budget principal et budgets annexes - Décision Modificative n° 5 - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 5 qui, tous budgets et toutes sections confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse, comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	28 823 145,63	28 823 145,63	1 487 187,47	5 328 710,71	27 335 958,16	23 494 434,92
Section de Fonctionnement	5 543 137,47	5 543 137,47	4 588 964,66	747 441,42	954 172,81	4 795 696,05
TOTAUX	34 366 283,10	34 366 283,10	6 076 152,13	6 076 152,13	28 290 130,97	28 290 130,97
EXCEDENT	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	34 366 283,10	34 366 283,10	6 076 152,13	6 076 152,13	28 290 130,97	28 290 130,97

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, les mouvements budgétaires s'équilibrent, en recettes et en dépenses à 34.366.283,10 €, les mouvements réels à 6.076.152,13 € et en mouvements d'ordre à 28.290.130,97 € soit plus de 82 % des autorisations budgétaires proposées.

Dans les mouvements budgétaires, les écritures portant sur la section d'investissement s'équilibrent à 28.823.145,63 € et celles relatives à la section de fonctionnement à 5.543.137,47 €.

Les mouvements réels de dépenses, d'un montant de 6.076.152,13 €, s'expliquent pour l'essentiel par :

→ Au budget principal :

- l'ouverture d'un crédit de 1.240.000 € financé en totalité par la Communauté pour la réalisation de deux carrefours giratoires au droit des rues du Port et Bellerive des Moines sur le Quai Vial (RD 10) à Bassens, travaux qui s'inscrivent dans le programme d'aménagement de la zone industrialo-portuaire de Bassens-AvaL (délibération n° 2007/0177) du 30 mars 2007,
- diverses ouvertures de crédits financées par virements prélevés le plus souvent sur le crédit des voiries d'intérêt communautaire, pour versement de la participation communautaire à des travaux communaux d'éclairage public (Bruges et le Bouscat : 2^{ème} tranche de la route du Médoc, le Haillan : rue de la Morandière, Saint Aubin de Médoc : route de Picot, le Bouscat : avenue Victor Hugo);
- l'affectation, en dépenses, à hauteur de 477.500 €, des premiers fonds encaissés de l'Etat au titre de la délégation des aides à la pierre en application de la convention signée avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- l'ouverture d'un crédit de 78.000 € pour la rénovation de la cale d'accostage d'Ambès dans la perspective de la remise en gestion de cet équipement à la commune,
- le prélèvement, en conformité avec les règles définies, sur le fonds conjonctuel de solidarité voirie et les enveloppes secondaires de voirie concernées, de la contribution de communes à la réalisation d'opérations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville ou d'accompagnement du renouvellement urbain (Bassens, Lormont, Floirac, Mérignac, Villenave d'Ornon),
- la reprise pour mémoire des ouvertures de crédits déjà proposées pour la participation de la Communauté Urbaine au capital de la Société Aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac (délibération n°2007/0234 du 30 mars 2007).
- l'ajustement des attributions de compensation versées par la Communauté ou reçues des communes, à la suite de la communication par les services de l'Etat du montant définitif 2007 du prélèvement (pénalité pour insuffisance de logements sociaux) prévu par l'article 55 de la loi SRU. (Abondement des crédits à hauteur d'un montant de 97.394,41 € en dépenses et de 13.088,86 € en recettes).

→ Au budget annexe Transports :

- l'ouverture d'un crédit de 900.588 € pour la réalisation pour le compte de la Ville de Mérignac avec la participation de la Communauté (546.875 €) de travaux d'éclairage public sur l'extension de la ligne A du tramway.
- l'ouverture, en section de fonctionnement, d'un crédit net de 895.340 € pour permettre de procéder à la régularisation des comptes 2006 du Réseau TBC.

→ Au budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges :

- l'ouverture d'un crédit de 4.651.000 € financé par l'emprunt à hauteur de 4.363.240 € pour permettre l'acquisition d'une propriété de 57.229 m² (propriété d'Orange) décidée par délibération du Conseil de Communauté n°2007/0 290 du 27 avril 2007).

Les mouvements budgétaires qui s'équilibrent à 28.290.130,97 € s'expliquent, quant à eux, pour l'essentiel par :

- Au budget Principal :

- des écritures de réaffectation, aux crédits d'opérations, d'études ayant donné lieu au lancement de travaux (323.323,17 €), de constatation de subventions d'équipement à des opérations réalisées pour le compte de tiers (1.265.950 €), ou de versement d'une avance (287.760 €) au budget annexe ZAC du Tasta à Bruges.

- Au budget annexe Assainissement :

- des écritures de mise en affermage (15.351.512,99 €) d'installations de stations d'épuration réalisées sur ce budget,
- des réouvertures de prévisions de crédit de transfert au fermier de droits à déduction de TVA (2.019.480,23 €).

- Au budget annexe Transports :

- une écriture d'ordre, recettes/dépenses, de migration d'un compte 2315 à un compte 205 "Logiciels" pour constater l'intégration de ce logiciel dans l'actif de ce budget annexe (1.504.497,16 €).

- Au budget annexe Parcs de Stationnement :

- également des réouvertures de prévisions de crédit de transfert à la Régie PARCUB de droits à déduction de TVA (1.056.548,75 €).

- Au budget annexe Réseau de Chaleur des Hauts de Garonne :

- des écritures de mise en affermage de travaux de raccordement réalisés par la CUB (Clinique des IV Pavillons et Salle de Combat à Lormont : 288.970,04 €) et de réouverture de prévisions de crédit de transfert au fermier de droits à déduction de TVA (197.554,42 €).

- Aux budgets annexes Opération d'aménagement du Quartier du Lac et ZAC du Tasta à Bruges :

- des écritures d'ordre à passer dans le cadre de la tenue de la comptabilité de stock que ce type de budget doit obligatoirement appliquer (4.666.000 € en dépenses et recettes).

Telles sont les caractéristiques essentielles de la présente décision modificative qu'il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, en application de l'article L 2312.2 du code général des collectivités territoriales d'une part, et de la délibération n°2007/1006 du 9 novembre 2001, d'autre part,

- **adopter** par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre la présente décision modificative n°5 qui, tous budgets confondus, s'équilibre, en mouvements budgétaires, à 34.366.283,10 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et apparenté s'abstient
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2007

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2007

M. HENRI HOUDEBERT